

Bureau syndical du 10 octobre 2019

DELIBERATION N° 2019-10-076

Autorisation de signature du marché - Réception, stockage, conditionnement & chargement des cartons bruns issus du secteur Plaine Orientale et Extrême Sud

Nombre de membres 25			L'an deux mille dix-neuf, le dix octobre à dix heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président le quatre octobre, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
22	12	12	

Présents :

Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, PAJANACCI Jean, GUIDONI Pierre, GIORDANI Jean-Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, MATTEI Jean-François, BERNARDI François et MICHELI Felix.

Présente :

Madame : SOTTY Marie-Laurence.

Absents :

Mesdames : ZUCCARELLI Marie et BATTESTINI Serena.
 Messieurs : MILANI Jean-Louis, LACOMBE Xavier, VIVONI Ange-Pierre, VALERY Jean-Noël, FAGGIANELLI François, FILONI François, HABANI Yohan, et DE MEYER Jean-Michel.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 25/10/2019
 et de la publication de l'acte le: 25/10/2019



Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20191010-2019-10-076-DE
 Date de télétransmission : 25/10/2019
 Date de réception préfecture : 25/10/2019

Monsieur le Président, François TATTI expose :

Cette consultation qui se réfère au C.C.A.G Services, a été lancée en Procédure Concurrentielle avec Négociation selon le principe de l'accord cadre mono attributaire, sans mini ni maxi et se déroulant par bons de commande.

Elle fait suite à la déclaration d'infructuosité faite par la Commission d'Appel d'Offres du 12/09/2019, qui a décidé de ne faire participer à cette nouvelle consultation que les candidats ayant remis une offre conforme aux exigences de la consultation initiale de type Appel d'Offres Ouvert Européen.

Elle se compose d'un lot unique justifié par une prestation globale. Ce contrat aura une durée de 36 mois à partir de la notification du contrat et sera reconductible expressément 1 fois 12 mois. Les prestations seront imputées en section de fonctionnement : Article 611

L'estimation budgétaire est de 124 500.00 € HT par tranche de 12 mois

Considérant l'examen du dossier par la commission d'Appels d'offres et l'intérêt pour la Syvadec de conclure ce contrat

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président du SYVADEC à signer le marché visant à la réception, stockage, conditionnement & chargement des cartons bruns issus du secteur Plaine Orientale et Extrême Sud avec la Société Francisci Environnement au regard des critères indiqués dans le dossier de consultation pour un montant de marché estimé à 115.500 € HT par période

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative à la partie législative du Code de la Commande Publique

VU le Décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif à la partie réglementaire du Code de la Commande Publique

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Vu les décisions de la commission d'appel d'offres des 12 septembre et 10 octobre 2019

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. François TATTI, Président,

A l'unanimité:

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise Monsieur le Président à signer le marché avec la société Francisci Environnement
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

François TATTI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
N° 2019-10-076-DE
Date de télétransmission : 25/10/2019
Date de réception préfecture : 25/10/2019